

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*02

Ministère chargé  
de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception <i>19.02.2016</i>	Dossier complet le <i>19.02.2016</i>	N° d'enregistrement <i>F0931610033</i>

**1. Intitulé du projet**

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom **TERME** Prénom **Thierry**

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET      Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>N° 36 (POS)</b>	<b>Installation de 10 000 m<sup>2</sup> à 40 000 m<sup>2</sup></b>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

**Construction d'une serre de surface totale 25 057 m<sup>2</sup> à usage agricole, de type Venlo, soit des serres multi-chapelles en verre.**  
**Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2 314,2 kWc.**  
**Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures en diversification. Ce projet permettra également de générer la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.**

#### 4.2 Objectifs du projet

**Les serres seront exploitées par Thierry TERME et son épouse, ainsi que leurs employés.**

**La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives.**

**L'implantation de la serre en remplacement des tunnels plastiques, ouvrira de nouvelles perspectives culturelles en effet, les exploitants envisagent une diversification de leurs productions.**

**Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.**

**La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 665 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.**

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

**S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain.**

**L'implantation de la serre nécessitera la déviaton d'une Mayre (= fossé local), traversant actuellement le site de projet. Cette déviation fera l'objet d'une attention particulière et sera abordée ultérieurement dans le cadre du Dossier de déclaration Loi sur l'Eau. Les préconisations et directives techniques seront scrupuleusement respectées.**

**Les eaux pluviales seront amenées par un système de gouttières et de fossés collecteurs, vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau".**

**La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm. Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.**

**Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.**

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**L'activité de l'exploitation est essentiellement tournée vers le maraîchage, et notamment la culture du melon (charentais) et de la salade (feuille de chêne, batavia, laitue et lollo rosa).**

**Monsieur TERME souhaite développer ses cultures et produire du poivron.**

**Grâce à la serre, Monsieur TERME pourra protéger ses cultures des aléas climatiques et des maladies parasitaires.**

**De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année.**

**La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.**

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- **Déclaration Loi sur l'Eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)**
- **Permis de construire**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Autorisation de permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max :.....	188,4 m
Largeur max :.....	160 m
Superficie :.....	25 057 m <sup>2</sup>

La serre n'est pas strictement rectangulaire, elle comporte un décroché.  
Les dimensions max indiquées, correspondent aux longueurs des plus grands côtés.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu dit "Les Abeilles"  
Chemin des Capellets  
84210 PERNES LES FONTAINES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 59' 21."68N Lat. 5° 01' 28."84E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Actuellement, des cultures plein champs et des serres tunnels sont en place sur le site de projet.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- POS approuvé le 22/11/1985 (révision n°5 en cours)  
Le projet se situe en zone agricole.**

**- PPRn Feu de forêt prescrit le 16/10/2006. Le projet n'est pas concerné.  
- TRI Avignon, arrêté TRI national 06/11/12. Le projet n'est pas concerné.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre Type 1 "Les Sorgues" n°84100140, <b>à 2,6 km</b> au sud-ouest du projet. - ZNIEFF terrestre Type II "Monts de Vaucluse" n°84129100, <b>à 6 km</b> au sud-est du projet. <b>Site de projet très éloigné des ZNIEFF : AUCUN IMPACT</b> <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Prim.net</b>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN Feu de forêt "Massifs des Monts de Vaucluse" prescrit le 16/10/2006 - TRI Avignon : arrêté TRI National le 06/11/2012 NB : Site de projet localisé hors zone boisée, dans un environnement à dominante agricole, éloigné des cours d'eau et notamment de la Sorgue. <b><u>PROJET NON CONCERNE.</u></b> SOURCE : Prim.net
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone de vulnérabilité aux nitrates, Comtat Venaissin. <b><u>Le projet ne modifiera en rien l'état actuel.</u></b> SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : Mairie - Service des Eaux</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à <b>2,6 km</b> du site de projet. Il s'agit du SIC "La Sorgue et l'Auzon" FR9301578 (2 444,5 ha). Site de projet très éloigné : <b><u>AUCUN IMPACT</u></b> SOURCE: DREAL PACA - Cartographie Carmen
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Irrigation des cultures par un système goutte à goutte depuis le canal souterrain de Carpentras, déjà en place.</li> <li>- Le projet de cultures maraîchères sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture.</li> <li>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.</li> </ul> <p><b>AUCUN IMPACT</b></p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Eaux pluviales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux de pluie.</li> <li>- Création d'un bassin de rétention ou infiltration, conforme aux recommandations du Dossier de déclaration Loi sur l'Eau.</li> </ul> <p><u>Déviations de la Mayre :</u></p> <p>Le projet nécessitera la déviation d'une Mayre traversant le site de projet. Cette déviation fera l'objet d'une attention particulière et sera abordée ultérieurement dans le cadre du Dossier de déclaration Loi sur l'Eau. Les préconisations et directives techniques seront scrupuleusement respectées.</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat <1%.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet ne nécessitera pas d'arracher des haies existantes.</li> <li>- Terrain utilisé en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</li> <li>- Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</li> </ul> <p><b>AUCUN IMPACT</b></p> <p><b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b></p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Non, car le terrain agricole est déjà annuellement cultivé.</b>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : Prim.net</b>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Commune de Pernes Les Fontaines :</b> - Feu de forêt - Inondations - Mouvements de terrain - Mouvements de terrain - Tassements différentiels, - Séisme, zone de sismicité 3 (aléa modéré) <u><b>PROJET NON CONCERNE</b></u> <b>SOURCE : PRIM.net</b>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sans impact : uniquement travaux agricoles - Le projet est entouré de parcelles agricoles - En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejet des eaux de pluie dans l'ouvrage prévu pour leur gestion.  <b><u>AUCUN IMPACT</u></b>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Production en mode raisonnée, norme AB.</b>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b><u>PAS D'IMPACT VISUEL</u></b> car: - Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles. Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Création de 3 ETP + des occasionnels en période de forte activité. La serre permettra d'éliminer les tunnels plastiques fortement générateurs de pollution visuelle et de recyclages coûteux, puisque les agriculteurs doivent les changer très régulièrement : il s'agit là de tonnes de matière plastique qui partent en déchet, qui vont être évitées !</b>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

##### **L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:**

- Pas d'impact environnemental sur la faune et la flore : le terrain est déjà en activité agricole et comporte des cultures plein champs et des serres tunnels, donc pas d'impact significatif.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration Loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau de fossés et par un bassin de rétention ou infiltration.
- Pas d'impact, ni de bruit, ni d'odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.
- Réduction de l'impact "polluant", puisque les serres plastiques actuelles seront enlevées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<b>X</b>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<b>X</b>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<b>X</b>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<b>X</b>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<b>X</b>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- <b>FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000</b>
- <b>Dossier agricole de l'exploitant.</b>
- <b>Dessin et coupe des serres.</b>
- <b>Plan topographique.</b>
- <b>Annexe - Fiche technique complémentaire.</b>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus **X**

Fait à

**Roquefort**

le,

**19 février 2016**

Signature

